



**COMITÉ de DÉFENSE
et de PROMOTION
de la SANTÉ
et des HÔPITAUX PUBLICS
de CREIL et de SENLIS**

Contact :
comitesantecreil@orange.fr

LA FERMETURE DE LA MATERNITÉ DE CREIL EST ILLÉGALE

Le 7 juillet dernier, **le tribunal administratif a déclaré illégale la fermeture de la maternité sur le site de Creil.**

Le schéma régional de Santé qui organise l'offre de soin, prévoit en effet **une maternité sur chaque site du Groupement hospitalier Creil/Senlis.**

Le tribunal donne **6 mois à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour réagir.**

Celle-ci peut traiter le problème comme une simple erreur administrative et modifier le schéma régional de santé ou prendre la mesure de l'erreur qu'a été cette fermeture et organiser le retour d'une maternité à Creil.

Les arguments pour le retour ne manquent pas. Depuis la fermeture de Creil, la maternité de Senlis a perdu plusieurs centaines d'accouchements à l'année par rapport à l'activité antérieure des deux sites. Il n'y a pas de réanimation adulte sur place ce qui contraint au transfert des mamans en situation critique sur le site de Creil. Ces transferts se font en SMUR mais la suppression d'une des deux équipes limite et retarde les transferts.

Par ailleurs, les problèmes de transport entre le Bassin creillois et la maternité de Senlis ne sont pas résolus, il n'y a toujours pas de transports en commun. Pour beaucoup de femmes, c'est la débrouille qui permet de s'en sortir, famille, amis, voisins, mais aussi recours importants aux services de secours, ambulances privées, pompiers, Smur qui sont déjà en difficulté pour réaliser leurs autres missions faute de moyens.

Le 22 septembre est une journée nationale de mobilisation des professionnels de santé parce qu'il faut régler ces questions autour du manque de personnel, de l'attractivité de ces métiers...

Nous appelons à un

RASSEMBLEMENT

pour exiger le retour d'une maternité à Creil

devant L'HÔPITAL DE CREIL

JEUDI 22 SEPTEMBRE à 18H00

C'est NOTRE DÉTERMINATION, la manifestation de LA VOLONTÉ DE TOUTE UNE POPULATION qui obligera l'ARS à réexaminer son erreur et à ne pas traiter la décision du tribunal comme un simple problème administratif.

SUR LE FOND

La crise de l'hôpital public est celle de l'ensemble du système de santé, construite par les gouvernements successifs à travers la réduction du nombre de médecins formés (numerus clausus) et l'austérité imposée. Cette crise globale s'exprime publiquement surtout autour des urgences. En effet, les services d'urgences se sont transformés en secteur d'hospitalisation (le plus souvent sur brancards) faute de lits disponibles avec des conditions indignes pour les malades, monopolisant le personnel des urgences, au détriment de leur vrai rôle, la prise en charge de nouveaux arrivants, tandis que le nombre de ceux-ci a fortement augmenté en lien avec l'absence de permanence des soins en ville et des délais de rendez-vous. Ce n'est que la traduction de la crise globale, d'une médecine de ville, qui ne répond plus aux besoins de la population et d'un hôpital public gangrené par l'austérité. Cette crise avait éclaté au grand jour à l'été 2019, avant même la Covid. Cette crise s'exprime également autour des maternités, de la gynécologie et des centres d'IVG car la médecine « des femmes » est une des premières mises en cause en période de crise.

Le processus de casse de l'hôpital public, engagé avec le plan Juppé en 1995 et le vote par le parlement de la limitation des dépenses de santé, poursuivi par les lois Bachelot, Touraine et Buzyn est arrivé à son terme. L'administration n'a plus besoin de décider de réduction du nombre de lits : ils sont fermés faute de personnels dans un mouvement devenu incontrôlable. Chaque départ aggrave les conditions de celles et ceux qui restent, entraînant de nouvelles démissions.

Pas plus l'hôpital public que la médecine de ville ne sont en état de répondre aux besoins de la population, non seulement cet été, mais au-delà, et il y aura des conséquences sanitaires dramatiques, quoi que l'on fasse.

Cela ne doit évidemment pas se traduire par du renoncement mais par des PROPOSITIONS DE RECONSTRUCTION d'un service public de santé, hospitalier et de premier recours et des mesures d'urgence pour amoindrir les conséquences de la crise dans les mois à venir.

DANS LA CONTINUITÉ, mais avec la volonté d'accélérer le processus, la mission flash menée au début de l'été par l'actuel ministre de la Santé, traduit la philosophie du gouvernement. En proposant un fonctionnement dégradé d'une situation déjà dégradée, elle condamne l'hôpital public. La poursuite de sa dégradation va permettre au secteur privé lucratif de récupérer les « parts de marchés rentables » en abandonnant tout ce qui avait fait le succès du système hospitalier public français.

Et en abandonnant toute une partie de la population qui a besoin de soins complexes mal standardisés, tout particulièrement les personnes âgées, sauf à ce qu'elles aient les moyens de mettre la main au porte-monnaie, comme en témoignent des ballons d'essai réguliers pour limiter les remboursements de la Sécurité Sociale à un panier de soins.

IL FAUT UN CHANGEMENT DE POLITIQUE DE SANTÉ

ce que le gouvernement actuel est évidemment incapable de faire, pour redonner espoir aux soignants et arrêter l'hémorragie.

Cela doit passer par une loi de financement de la Sécurité sociale à la hauteur des besoins.

Il faut augmenter dès cette année massivement le nombre de professionnels formés.

Un plan d'urgence pour l'hôpital est plus que jamais d'actualité : il faut donner les moyens à l'hôpital public de s'adapter aux évolutions scientifiques et techniques, au vieillissement de la population et assurer une réponse socialement efficace et de proximité aux besoins de santé des territoires en s'inscrivant dans une nouvelle organisation des soins articulant service public hospitalier et structures de soins primaires.

QUOI QU'IL EN COÛTE, IL FAUT UN MONDE D'APRÈS POUR LA SANTÉ.

REJOIGNEZ

le Comité de Défense et de Promotion
de la Santé et des Hôpitaux publics de CREIL et de SENLIS.

Parlez-en autour de vous.

Contact : comitesantecreil@orange.fr